



## RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

L'élaboration du Budget Primitif 2021 s'est déroulée dans un contexte inédit de crise sanitaire qui se poursuit depuis maintenant un an, et qui engendre une crise économique et sociale dévastatrice pour les populations, les salariés, le tissu économique en général.

Cette conjoncture nous plonge, comme en 2020, dans l'incertitude quant à l'élaboration et l'exécution de ce budget 2021. Nous avons dû adapter les prévisions budgétaires pour intégrer les dépenses exceptionnelles liées au COVID 19 mais aussi ajuster les recettes en lien avec le fonctionnement actuel des services municipaux et la réforme fiscale qui entre en vigueur. Contrairement à l'année dernière où nous avons connu une période de confinement strict avec fermeture des écoles, cette année la plupart des services municipaux sont ouverts. Nous avons donc prévu les dépenses permettant leur fonctionnement dans le respect des mesures sanitaires liées au COVID 19, ce qui implique des frais supplémentaires.

Nous devons malgré ces contraintes poursuivre les projets et les engagements pris en mars dernier et donner à la collectivité des perspectives financières saines. Ainsi, les objectifs budgétaires et financiers de la nouvelle mandature restent la diminution d'un endettement déjà inférieur de moitié à la moyenne des villes de notre taille, la stabilisation des charges à caractère général (hors augmentation des effectifs scolaires), la recherche active de cofinancements, l'exécution du plan pluriannuel d'investissement.

Par ailleurs, la réforme de la fiscalité et la suppression de la taxe d'habitation qui s'appliquent désormais, bouleversent la politique fiscale de la collectivité. Le levier fiscal de la Taxe d'Habitation est désormais inopérant, il va falloir en trouver d'autres pour dégager des marges de manœuvre permettant le financement de nos services publics et notre programme ambitieux d'investissement.

Le budget primitif 2021 s'élève en masse globale à 17,87 M€.

La section de fonctionnement augmente de 2,49% par rapport à 2020 avec un volume global de 13 026 000 € (hors virement à la section d'investissement).

La section d'investissement, prévoit la poursuite des réalisations déjà engagées comme le programme de réhabilitation exemplaire de logements à vocation sociale, l'achèvement de la construction de la nouvelle cuisine centrale. Elle intègre également des éléments de programmation nouveaux comme l'extension de l'école François Césari, la transformation de la cuisine en office de réchauffage et l'extension du réfectoire à Langevin Wallon, et des programmes récurrents de renouvellement des équipements informatiques, sportifs et scolaires. Au total cela représente une capacité d'investissement de 3,8 M€ au budget primitif.

# I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

## 1) Les ressources

### a) Les dotations de l'Etat

L'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement est stable depuis 2018. La contractualisation a mis fin à la succession de prélèvements pour contribution à l'effort de redressement des comptes publics.

La dotation 2021 pour la Commune évolue donc en fonction des chiffres de la population septémoise transmis par l'INSEE et pris en compte pour le calcul de la dotation. La Commune compte 59 habitants supplémentaires par rapport à l'année 2020. Toutefois, notre ratio de potentiel fiscal 2019 risquant d'être supérieur à celui du seuil déclencheur, la Commune devrait subir un écrêtement de sa dotation de base qui compense la hausse de la population. Le montant de dotation devrait par conséquent être stable par rapport à l'année dernière.

Les autres dotations, hors Dotation de Solidarité Urbaine sont prévues à la baisse.

- La dotation globale de fonctionnement

	Montant perçu en 2020	BP 2021
Dotation forfaitaire	1 345 581 €	1 345 000 €
Dotation de solidarité urbaine	627 464 €	635 000 €
Dotation nationale de péréquation	150 644 €	140 000 €

- Les compensations fiscales

	Montant perçu en 2020	BP 2021
Compensation exonération taxe d'habitation	222 702 €	0 €
Compensation exonération taxe foncière établissements industriels	0 €	293 935 €

### b) La fiscalité directe

Les taux ont été revalorisés en 2020, pour toute la durée de la mandature, ils seront stables en 2021.

Concernant la revalorisation des bases en fonction de l'inflation constatée (et non plus en fonction de l'inflation prévisionnelle), un coefficient légal de +0,2% sera appliqué.

En raison de la réforme fiscale, seules les bases des taxes foncières (TF) seront revalorisées puisque la suppression de la taxe d'habitation (TH) entre en vigueur.

Ainsi, le produit de la TH ne sera plus encaissé par la Commune qui percevra à la place le produit de la part départementale du foncier bâti, une fois le coefficient correcteur appliqué.

D'après les éléments que nous avons reçus il y a quelques jours de la part de la Direction Générale des Finances Publiques, le produit fiscal à percevoir par la Commune, versement lié au coefficient correcteur compris, sera stable par rapport à 2020.

Ainsi, la perte du produit de la Taxe d'Habitation est compensée, pour les communes, par l'attribution de la part départementale de la Taxe sur le Foncier Bâti. Dans la mesure où le produit de TFPB (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) perçu par le Département sur les propriétaires qui résident sur le territoire de la Commune est inférieur au produit de TH perçu jusqu'à présent par la Commune, un mécanisme dit de « coefficient correcteur » est mis en place par l'administration fiscale, permettant de compenser cette perte. Ce coefficient vient de nous être notifié à 1,092858. Il est fixe et s'appliquera chaque année. Pour 2021, la compensation liée à la perte du produit de TH est de 471 831 €.

A noter par ailleurs, que la révision à la baisse des valeurs locatives des établissements industriels prévue par le plan de relance fait diminuer de 293 935 € le produit de TFPB en 2021. Cette baisse est aujourd'hui compensée par l'Etat au chapitre 74 (Dotations). Jusqu'à quand ?

La neutralité du dispositif est largement mis en exergue par le gouvernement mais il s'agit d'une perte de dynamisme d'une part de nos recettes. En effet, la mise en œuvre d'un coefficient correcteur fixe à partir de 2021 va rendre ce transfert peu dynamique pendant plusieurs années. Les variations de taux et de bases de taxe foncière, après le transfert de fiscalité, risquent d'être neutralisées par le mécanisme de compensation. L'augmentation du produit fiscal attendu va faire diminuer le montant à compenser par l'Etat mais ne va pas faire évoluer la recette fiscale.

	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti
Taux communal 2021	31,31%	54,94%
Taux départemental transféré	15,05%	
Taux communal de référence 2021 (commune + département)	<b>46,36%</b>	<b>54,94%</b>
Base nette imposée par habitant sur la commune en 2019	990	3
Base nette imposée par habitant pour la moyenne de la strate 2019	1 384	11
Produit fiscal par habitant pour la commune 2019	298 €	1 €
Produit fiscal par habitant pour la moyenne de la strate 2019	313 €	6 €

### **c) Les ressources liées à l'activité de l'I.S.D.N.D**

Cette année, la taxe sur les déchets stockés est estimée à 373 000 € et la contribution de l'I.S.D.N.D à 532 000 €.

Il s'agit de montants prévisionnels estimés à la baisse par rapport à 2020 en raison d'une diminution du volume d'exploitation estimatif.

Pour rappel, ces recettes ont une durée limitée dans le temps, et à ce titre, elles ne doivent pas être utilisées pour financer le fonctionnement de la collectivité.

#### **d) Les taxes indirectes**

L'évolution prévue pour les différentes taxes de ce chapitre est hétérogène. En effet, une prévision à la hausse a été inscrite pour les produits de la taxe sur les pylônes électriques ainsi que pour les droits de place et les droits de mutation. Pour ces derniers nous avons choisi d'être prudents en prévoyant un montant de 380 000 €, soit une hausse de 30 000 € alors que le montant encaissé en 2020 atteint 435 000 €.

Concernant la taxe de séjour et la taxe sur l'électricité nous avons prévu une stabilité des recettes.

Le montant de l'attribution de compensation versée à la Commune par la Métropole est également stable avec un montant attendu de 1 355 907 €.

#### **e) Les recettes liées au fonctionnement des services publics**

Le chapitre 70 recouvre essentiellement les participations des familles pour les crèches municipales, les activités périscolaires, la restauration et l'Espace Jeunes municipal.

En 2020, il a été profondément impacté par la crise sanitaire avec un montant prévisionnel de 1 249 000 €, et un montant réalisé de 1 317 919 € contre 1 555 772 € en 2019. En effet, la fermeture des écoles, des crèches (en dehors de l'accueil des enfants de personnels soignants et de secours), des ALSH et des foyers seniors a fait considérablement diminuer les recettes habituellement liées à la facturation des repas, des activités périscolaires, de l'accueil en crèches ou en ALSH.

En 2021, les prévisions pour ce chapitre sont revues à la hausse, grâce au maintien des activités de nos services publics, sans toutefois revenir au niveau de 2019.

En effet, les foyers seniors étant toujours fermés, le service de restauration ne fonctionne pas encore comme avant la crise sanitaire. De plus, nous avons été prudents dans les estimations des recettes des autres services municipaux (ALSH, périscolaire, etc...) étant donné le contexte difficile et incertain que nous connaissons.

Les recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2021 sont cette année encore marquées par la crise sanitaire, même si cela est moins violent qu'en 2020. Nous devrions retrouver un niveau global de recettes identique à celui de 2019, même si la progression sera contrastée selon les chapitres. Cela nous permet de procéder à l'inscription de dépenses de fonctionnement en hausse par rapport à 2020 et 2019.

### **2) Les principales dépenses**

La section de fonctionnement de l'exercice 2021 évolue à la hausse avec la prise en charge des dépenses dites COVID ainsi qu'une légère augmentation des dépenses courantes induites par l'augmentation des effectifs scolaires, la mise en service de la nouvelle cuisine centrale, les hausses mécaniques des prix de certains contrats, l'évolution de la masse salariale. La collectivité est confrontée, plus que jamais, à la question de la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement pour maintenir sa capacité d'investissement, sans dégrader la qualité de fonctionnement des services.

#### **a) Des charges de gestion courante maîtrisées**

Pour mémoire, la gestion des charges courantes est un défi depuis plusieurs années. Elles ont, en effet, été diminuées dès l'exécution du budget 2014 par une compression de l'ensemble

des dépenses courantes afin de prendre en compte la baisse des dotations. En 2016 et 2017, les efforts ont été poursuivis pour atteindre une nouvelle baisse du chapitre.

En 2018 et 2019, le chapitre a évolué à la hausse en raison de la hausse des prix des contrats, des consommations d'énergie et de la municipalisation de l'EJS.

En 2020, la crise sanitaire COVID 19 fait diminuer le volume total du chapitre de 10,07%.

En 2021, les charges de gestion courantes vont à nouveau progresser. Ainsi, le Budget Primitif prévoit un volume de 2 729 000 €, ce qui représente une hausse de 4,78% par rapport au prévisionnel 2020.

Cette progression intègre, notamment, les dépenses en lien avec la crise sanitaire pour un montant global estimé à 80 000 €. Il s'agit de fournitures et de matériels de protection et de nettoyage : achat de masques pour les agents, gel hydro alcoolique, produits désinfectants, équipements de protections, etc...

En dehors de ces dépenses liées à la conjoncture mais qui tendent à devenir récurrentes, une hausse des postes de maintenance et prestations de services, a été inscrite en raison des révisions contractuelles de prix. La hausse des effectifs scolaires impacte également à la hausse ce chapitre.

La Commune ne dispose que de très peu de marges de manœuvres sur ce chapitre. Il est primordial de poursuivre notre travail de maîtrise des dépenses courantes non impactées par le COVID 19 afin d'absorber les nouvelles activités, et ce dans un contexte de baisse durable des ressources.

#### ***b) Des subventions versées aux associations stables hors COVID 19***

Le budget consacré aux subventions versées aux associations s'élève à 520 000 €, hors subvention d'équilibre versée au CCAS. Nous avons fait le choix d'augmenter légèrement ce budget par rapport à 2020 dans la perspective d'une reprise progressive en 2021 des activités culturelles, festives et sportives de nos associations. Certaines subventions liées à des projets ou des activités impactés par le COVID 19 ne pourront probablement pas être versées cette année.

Les subventions de fonctionnement de l'ensemble des associations ont été reconduites.

#### ***c) Une masse salariale en progression***

Les charges de personnel s'élèvent pour l'exercice 2020 à 8 510 306 € ce qui représente une augmentation de 1,04%. La gestion de la crise sanitaire n'a pas eu d'effet à la baisse de la masse salariale, au contraire. Le choix a été fait de maintenir tous les emplois des agents non titulaires, même en phase de fermeture des crèches et des écoles. A cela il faut ajouter les remplacements dans certains secteurs des agents en arrêt maladie ou autorisation d'absence pour pathologie à risque liée au COVID.

Cette tendance devrait se poursuivre en 2021 avec une augmentation prévisionnelle du chapitre de 1,17%. Un volume de 8 650 000 € a été prévu pour tenir compte des variations mécaniques liées aux avancements de grades et revalorisations diverses ainsi que des besoins de remplacements d'agents dans les secteurs scolaire, petite enfance et nettoyage dans le contexte actuel de pandémie. La revalorisation du SMIC de 0,99% à compter du 1er janvier 2021 va, par ailleurs, impacter la rémunération des agents non titulaires.

Les montants consacrés au budget du personnel sont conséquents, ils respectent nos engagements de qualité du service rendu à la population, dans les limites de nos capacités financières.

#### **d) Des frais financiers faibles qui poursuivent leur baisse**

Déjà à un niveau très bas, les frais financiers continuent à diminuer grâce à une gestion de dette optimisée qui nous permet d'avoir un faible taux d'endettement. Pour l'exercice 2021, ils sont évalués à 60 000 €.

Une campagne d'emprunt sera lancée au premier semestre 2021 pour financer les travaux prévus sur le site de la cuisine et du réfectoire de l'école Langevin Wallon.

## **II. EQUILIBRE DU BUDGET D'INVESTISSEMENT**

La section d'investissement de ce budget primitif s'élève à 4 461 412 €.

Les dépenses d'équipements et de travaux sont prévues à hauteur de 2 937 900 €. A cela s'ajoutent 900 000 € de crédits destinés à financer des acquisitions foncières stratégiques. C'est donc un volume total 3 837 900 € d'investissements qui est inscrit à ce jour. C'est un niveau d'investissement élevé financé, notamment, par 1 854 547 € de subventions notifiées, 802 000 € de FCTVA et 300 000 € d'emprunt.

### **1) L'évolution des principales dépenses**

Les Crédits de Paiement 2021 prévoient, notamment, l'achèvement de la nouvelle cuisine centrale et de la mise en œuvre de la phase 2 de la vidéo protection, les travaux d'extension de l'école François Césari, ainsi que la transformation de la cuisine en office de réchauffage et l'extension du réfectoire à Langevin Wallon.

#### ***Investissements dédiés à l'enfance et à la petite enfance :***

Une Autorisation de Programme de 4 080 000 € prévoit le financement de la construction de la nouvelle cuisine centrale.

✓ *Crédits 2021: 112 506 € de CP et 388 956 € en reports.*

Une Autorisation de Programme de 353 000 € permet d'équiper les écoles de la commune en technologies numériques.

✓ *Crédits de paiement 2021 : 132 500 €.*

Le secteur scolaire et périscolaire dispose aussi d'une Autorisation de Programme d'équipement et de mobilier de 290 000 €.

✓ *Crédits de paiement 2021 : 69 000 €.*

Une Autorisation de Programme de 1 850 000 € finance les opérations de réfection et d'extension des écoles François Césari et Castors Isabella.

✓ *Crédits de paiement 2021 : 470 000 €.*

Une Autorisation de Programme de 810 000 € prévoit la transformation de la cuisine centrale en office de réchauffage et l'extension du réfectoire du groupe scolaire Langevin Wallon.

✓ *Crédits de paiement 2021 : 500 000 €.*

Une Autorisation de Programme estimée à ce jour à 1 600 000 € est créée pour financer la création d'un accueil de loisirs à la Bastide Va Fleuri.

✓ Crédits de paiement 2021 : 42 000 €.

#### **Acquisitions au service de la culture :**

Une Autorisation de Programme de 120 000 € finance l'acquisition du fonds tous supports de la Médiathèque

✓ Crédits 2021 : 18 704 € en reports.

#### **Investissements pour améliorer nos complexes sportifs et de loisirs :**

Une Autorisation de Programme triennale de travaux et d'équipements sportifs et de loisirs d'un montant total de 510 000 € permet le financement d'équipements et de travaux dans les complexes sportifs.

✓ Crédits de paiement 2021 : 88 700 €.

#### **Opérations en faveur de l'habitat :**

Une Autorisation de Programme de 100 000 € permet de financer les actions d'amélioration de l'habitat et notamment de requalification urbaine de façades.

✓ Crédits de paiements 2021 : 4 000 €.

Une Autorisation de Programme de 2 500 000 € finance la réhabilitation de logements locatifs sociaux dans une démarche Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM).

✓ Crédits 2021 : 300 000 € de CP et 508 396 € en reports.

#### **Investissements récurrents pour améliorer le cadre de vie, les aménagements urbains et les réseaux :**

Plusieurs Autorisations de Programmes prévoient les travaux nécessaires à l'amélioration et au maintien durable de nos structures :

- Programme triennal de travaux dans les bâtiments communaux.

✓ Crédits de paiement 2021 : 604 000 €.

- Programme triennal de travaux dans les cimetières.

✓ Crédits de paiement 2021 : 152 500 €.

- Programmation dans le secteur de l'environnement.

✓ Crédits 2021 : 304 189 € en reports.

Une Autorisation de Programme portée à 1 635 000 € finance des études et des travaux de mise en accessibilité de plusieurs bâtiments communaux.

✓ Crédits 2021 : 11 712 € en reports.

Une Autorisation de Programme de 190 000 € prévoit le financement des programmes annuels de travaux d'amélioration de la forêt communale.

✓ Crédits de paiement 2021 : 37 500 €.

Une Autorisation de Programme d'un montant de 700 000 € est en cours pour la mise en œuvre de la phase 2 du dispositif de vidéo protection.

✓ Crédits 2021 : 30 000 € et 390 349 € en reports.

Une Autorisation de Programme de 200 000 € finance un programme de réhabilitation de commerces de proximité.

✓ *Crédits de paiement 2021 : 35 000 €.*

Une Autorisation de Programme de 100 000 € est créée pour mettre en œuvre la revalorisation de l'oppidum des Mayans dans le cadre d'un protocole transactionnel.

✓ *Crédits de paiement 2021 : 6 000 €.*

### ***Investissements récurrents pour les moyens généraux***

Des Autorisations de Programmes sont consacrées aux moyens généraux de la collectivité en informatique, mobilier, véhicules et autres équipements :

- Programme triennal d'équipement et mobilier des services municipaux.

✓ *Crédits de paiement 2021 : 13 000 €.*

- Programme triennal d'acquisition de véhicules électriques et thermiques pour les services municipaux.

✓ *Crédits 2021 : 74 615 € en reports*

- Programme relatif à l'évolution de l'infrastructure informatique.

✓ *Crédits de paiement 2021 : 165 700 €.*

Par ailleurs, les crédits engagés en 2020 et non consommés seront repris en 2021 pour un montant de 4 473 823,30 € au titre des reports. D'autres crédits pourront également être inscrits au budget supplémentaire ou sur les prochains exercices, en fonction de la planification des opérations.

## **2) L'évolution des principales recettes**

Le montant estimé du Fonds de Compensation de la T.V.A. 2021 s'élève à 813 000 €. C'est un montant largement supérieur la moyenne des années précédentes. Rappelons que le FCTVA 2021 est calculé en fonction des dépenses réalisées au cours de l'exercice 2019. Cette somme est affectée pour 802 000 € en section d'investissement et pour 10 000 € section de fonctionnement. Certaines dépenses de fonctionnement comme l'entretien des bâtiments publics sont, en effet, éligibles au FCTVA depuis 2018.

Le montant des cofinancements notifiés depuis le Budget Supplémentaire 2020 et inscrit au budget 2021 s'élève à 1 854 547 €. Il s'agit pour la majeure partie, des financements obtenus auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la tranche 2020 du CDDA 2019-2021, des dispositifs de proximité, de l'amélioration de la forêt communale, du plan de relance du CD 13 et de l'aide à la Provence verte. Ainsi, les subventions d'investissement du Conseil Départemental inscrites au Budget Primitif 2021 s'élèvent à 1 770 745 €.

Des subventions de la Région sont également portées en recettes d'investissement 2021 pour un montant de 84 000 €. Il s'agit du financement des études du programme de réhabilitation exemplaire de logements locatifs sociaux (59 000 €) et du FRAT COVID 2020 concernant les travaux d'aménagement des groupes scolaires pour respecter les mesures sanitaires (subvention de 50 000 € dont 25 000 € perçus sur l'exercice 2020).

Les cofinancements sont conséquents, grâce notamment au partenariat que nous entretenons depuis de nombreuses années avec le Conseil Départemental. La Commune souhaite également s'inscrire dans le Contrat d'avenir de la Région et de l'Etat ainsi que dans les dispositifs d'aides annoncés dans le Plan de Relance pour financer les projets inscrits dans la programmation.

A ces sommes s'ajoutent la souscription reversée par l'association des Amis de l'Orgue pour un montant de 13 000 €, ainsi que des cessions de terrains et délaissés de voirie pour un total de 160 520 €.

Le budget 2021 s'est avéré particulièrement difficile à élaborer en raison des incertitudes liées à la crise sanitaire et à la réforme fiscale, mais aussi en raison des marges de manœuvre de plus en plus difficiles à trouver du fait de l'impact de la crise sur les charges courantes et la masse salariale. Nous sommes malgré tout parvenus à équilibrer un budget qui assure le fonctionnement de nos services publics dans le respect des mesures sanitaires, ainsi que notre capacité d'investissement.

\*\*\*\*\*